L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 9 AVRIL 1890.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Le public de la Nouvelle-Orléans peut avoir ses défauts, il en a sans nul doute, soit, mais que de qualités aussi.

L'une d'elles, et des plus développées celles-là, c'est la libéralité. Regardez autour de vous, faites de la statistique, et vite vous constaterez qu'à quelques rares millionnaires près, il n'est guère ici de bien grandes fortunes.

Et cependant, comptez un peu les Hospices, les Asiles, les Associations charitables qui y fonctionnent, vous serez amené forcément à cette conclusion que, toutes proportions gardées de ressources et de population, nous fournissons en cela un contingent fort au-dessus de celui qui provient de certains grands centres, où les capitalistes abondent, et qui n'ont point passé par les rudesses évolutions que si souvent nous avons subies.

Notre profession même de journaliste nous met fréquemment sur la trace d'infortunes ignorées de la masse ; fréquemment nous entendons le sombre écho de misères redoutables ; à toute heure, nous le savons de sources autorisées, des appels désespérés, désespérants, sont adressés à des sociétés de bienfaisance, disposant elles-mêmes de moyens extrêmement limités, et pourtant il est rare, bien rare que l'on réponde par le silence aux voix qui s'élèvent ainsi.

Presqu'invariablement un apaisement est donné à ces plaintes, une aide prêtée à ces souffrances. Elle est forcément faible parfois, mais elle vient à temps, elle se renouvelle.

Nous pourrions vous citer nombre de femmes qui, d'un bout à l'autre de l'année, vont en route, afin de faire autant que possible la moisson du pauvre. Il y a toujours pour ce service du bienfait une garde montante et une garde descendante. Un va et vient continuel de dévouement.

A l'heure même où nous écrivons ces lignes, nous en savons beaucoup de ces chrétiennes pratiques qui sont en campagne et songent déjà aux leddemains, pour ceux qu'hier encore elles secouraient.

Nous nous demandons maintes fois par quels prodiges d'ingéniosité elles peuvent suffire ainsi à des besoins sans cesse renaissants.

Elles y parviennent néanmoins ; le drame de la pauvreté subsiste toujours, sans doute, car la société est établie de telle sorte qu'il est inévitable ; cependant, grâce à elles, on ne meurt pas de faim à la Nouvelle-Orléans, et il est peu de villes de cette importance où la mendicité, à ciel ouvert du moins, soit aussi rare.

Ce n'est pas seulement pour soulager l'indigence que les femmes—c'est d'elles surtout que nous voulons parler aujourd'hui—se donnent leur mission de quêteuses. Vous les trouverez aussi debout, actives, infatigables, quand il s'agit on d'une œuvre de patriotisme, ou d'une œuvre de religion. La encore leur zèle devient inventif.

Demandez-le, par exemple, au Clergé de notre diocèse ; il vous dira que toujours, et surtout depuis nos années de malheurs, les femmes multiplient des associations, réalisent les combinaisons les plus heureuses afin d'alléger le poids de la lourde dette que porte ce diocèse. Chaque année ce sont des efforts nouveaux dans ce sens ; efforts toujours couronnés de succès.

Quelques mauvais augures leur disent bien que la population se lasse et qu'on sollicitera mal leurs sollicitations. Elles n'y croient pas ; au lieu de se décourager par ce vilain pronostic, on dirait qu'elles y puisent des énergies accrues, et elles vont, et elles arrivent.

C'est ainsi qu'il y a peu de semaines elles se mettaient en tête de contribuer aux frais du culte de la Cathédrale St-Louis, et à peine l'idée était-elle émise, qu'on entrait ardemment dans un commencement de réalisation, avec la confiance que l'attente du fait accompli ne serait pas longue.

C'est plaisir d'avoir à écrire maintenant que cette confiance a été pleinement justifiée par l'événement.

Nous voulons parler de la fête en deux soirées qui vient d'être donnée à l'Opéra.

On dit quelquefois—c'est un mot tout fait—qu'une assemblée de femmes est une tempête de paroles. C'est plutôt à nos assemblées, à nous du sexe fort, qu'il faudrait appliquer ce désobligeant propos.

Voyez plutôt. Elles étaient nous ne savons trop combien de dames patronnesses pour l'organisation de ces deux spectacles, de ces deux concerts, et cependant non seulement une harmonie parfaite a régné parmi elles, mais encore, au lieu d'ouvrir une tribune pour le triomphe de périodes plus ou moins bien tournées, immédiatement on a songé aux actes ; et tôt les actes sont venus.

Pourtant le moment n'était guère favorable à la réussite, il faut en convenir. Un émergeait d'une saison débordante de plaisirs ; les théâtres sans doute entamé bien des budgets ; on s'inquiétait de le façon dont ce comblerait le déficit de beaucoup de ceux-ci. N'importe on a marché dans la voie ouverte, et voilà que le résultat est une fois de plus fort beau.

Oui, plus que la première encore, la seconde soirée, celle d'hier, a été productive. L'Opéra était brillamment garni et dans la salle proprement dite, et dans les couloirs et au foyer. Il y avait spectacle à tous de la rampe aussi bien qu'au delà ; l'on pouvait aisément tenir entre les exécutantes et exécutantes de la scène, et les élégantes vendeuses des marchés, improvisés un peu partout ; on constatait ceux-là, on achalandait celles-ci. De toutes parts la recette grossissait.

Ce qu'elle a été nous l'ignorons encore ; mais bientôt nous apprendrons sans nul doute qu'un fort respectable montant a été versé à la caisse du diocèse. Ce qui prouve une fois de plus qu'il n'est point de mauvaise saison pour telles œuvres, et que la libéralité reste le trait caractéristique de ce monde de la Nouvelle-Orléans.

Nous vous avons dit que le second soir était surtout celui des Enfants. Ils ont rempli leur rôle de la façon la plus aimable. Le lever du rideau sur le tableau vivant : *Cupidon dans le royaume des fées*, leur a été une véritable ovation. C'est qu'aussi charmante était cette composition.

Nous ne savons qui avait été chargé—c'étaient des mains féminines à coup sûr—de vieillir les personnages du motif, mais à coup sûr, elles ne s'en étaient pas mal acquittées. On avait fait bouquet des plus gentils minois, et il faut louer sans réserve la façon dont on les avait groupés. Et si les types étaient à croquer, que dire encore de l'enveloppe, ou plutôt des enveloppes, car la variété le disputait à la coquetterie.

Tout cela présenté dans les attitudes les plus gracieuses, avec une extrême diversité de poses. Voilà des modèles qui peuvent dire hardiment qu'ils ont véritablement collaboré à un tableau des mieux réussis.

On nous dit que la composition principale en est due à Mlle O'Connor ; nous lui en adressons nos meilleurs compliments.

Les mêmes compliments vont également à celle qui a réglé le *Farandole* ; là aussi les enfants ont rencontré le succès, et avec quelle joie ils l'auraient prolongé, encore et encore.

N'oublions pas les exercices calisthéniques, manœuvres non moins bien réglées, qui ont marché avec une précision extrême.

Dans la partie instrumentale notre devoir est de tout citer :

M. Mark Kaiser qui a déployé du style, de la couleur, de la vigueur dans la *Fantaisie militaire*, de Léonard ; grande sûreté d'attaques et de fondu dans : Mme Lejeune, dont la voix gagne en ampleur, en mordant et qui a donné un brillant air de la *Reine de Saba* un coloris brillant et cette chaleur, cette fougue, cet entrain qu'elle prête à tout ce qu'elle chante ; M. Kerrien, chanteur qui se distingue par l'expression, l'expression juste, et qui, dans de ce qu'il interprète, sait faire passer cette émotion dans son auditoire.

Hier, ainsi que la veille, le public a fait chaleureux accueil à l'orchestre de l'Orphéon français qui, sous la direction de M. Geo. L. O'Connell, tire le meilleur parti des ressources limitées dont il dispose. On sent qu'il y a là de l'émulation, la science est réelle.

Mlle K. Desmoulins, M. Robert Cotta, ce qu'ils sont toujours, des accompagnateurs distingués, sachant mettre en lumière chaque nuance, tout en faisant large place au chanteur.

Quant aux nombreux concurrents dont étaient chargées jeunes filles et jeunes femmes prêposées aux buffets, aux tables et jeux divers, pas besoin de vous dire qu'elles les ont exécutés en dépensières virtuoses ; nous n'en doutons point, les nombreuses cartes à payer ont dû se totaliser par un montant important.

C'est ainsi dommage qu'après aussi intéressante mise en train la fête ne soit pas prolongée quelques soirées encore. L'appétit venait si bien en mangeant.

Le FLANEUR CASINOIS.

Théâtre St-Charles.

Matinée.

Le succès de l'exhibition des tableaux que nous a fait connaître le colonel Grover, va croissant. Aucun de ceux qui l'ont précédé ici dans cette ligne, ne présenta jamais un nombre aussi considérable de toiles, et surtout jamais cicerone ne sut mieux guider le spectateur à travers un multiple musée.

Nous tenons à insister sur ce fait : le colonel Grover montre un grand tact dans la façon dont il fait défiler hommes et événements de la Guerre de Sécession. A chacun des deux camps il fait sa légitime part ; il met en relief les beaux faits d'armes des deux armées ; grâce de quatre millions d'hommes. En l'écoutant on reconnaît une fois de plus qu'elle est bien grande la nation qui a produit tant d'actes de patriotisme, d'héroïsme.

A voir tout ce qui a passé sous les yeux du public, dans ces trois soirées, on parcourait que la collection est épuisée ; il n'en est rien. Aujourd'hui, matinée et soirée, le programme sera complètement renouvelé ; et on le reverra demain soir.

Vendredi et samedi—terme de l'engagement—autre série, et nous supposons que nombre des meilleures toiles sont réservées aussi pour ces deux dernières parties.

Ne perdez donc pas l'occasion de les connaître toutes et surtout n'oubliez pas que c'est là un spectacle fort attrayant pour les enfants aussi. En même temps qu'il s'amusent ils s'instruiront. C'est comme un précis de l'histoire de la dernière guerre qu'on exhibera devant eux, et en le suivant ils ne pourront qu'être fiers de leur pays. Une leçon, un exemple.

Prix d'entrée, 50, 25 et 15 cents.

Musée-Théâtre.

Un tire-bouchon humain ; une géante, un hercule, deux théâtres, des chanteurs comiques, un pianiste, voilà ce que l'on voit, se que l'on entend actuellement au Musée Théâtre, pour 10 cents.

Demain, programme entièrement nouveau.

LE LYCÉE FRANÇAIS DE BERLIN.—L'empereur Guillaume vient de décider que ses fils feront leurs études au gymnase ou lycée français de Berlin, qui a été fondé par le roi Frédéric-Guillaume Ier pour les enfants des huguenots réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes.

Ce gymnase compte, sur 427 élèves, 193 israélites, 222 protestants et 12 catholiques ; aussi, l'appelle-t-on communément, à Berlin, le "lycée des juifs" (*juden gymnasium*).

Dans le "gymnase français" la langue française est non seulement étudiée à fond, mais elle est la langue de l'enseignement, et c'est en français qu'ont lieu les leçons et les examens. Tous les professeurs, sont allemands de nationalité, un étranger ne pouvant enseigner dans un établissement de l'Etat sans être naturalisé.

Le choix fait par l'empereur est considéré, à Berlin, comme une désapprobation du mouvement anti sémitique, qui tend à exclure les juifs des écoles et des lycées, Josaphins et Prytanée, $1,500.

J. P. Honor au Society Daughter of Charity St-Vincent de Paul, un terrain borné par les rues Magasins, Camp, Race et Orange, $12,000.

Cour Supreme.—L'Etat contre Dupré & Hearsey en appel à un jugement de la 4me Cour de Cité, les déclarant exempts de licence pour la publication de leur journal le *Daily States*—Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—M. C. Sintes contre J. Odell—Jugement en faveur du demandeur, le reconnaissant propriétaire du cheval de course "Thos J. Newman".

Estelie Guesnon demande l'émancipation.

La succession Minerva Stern est ouverte.

Eugène F. Buhler contre Frank A. Lynch, pour $149.

James Donovan contre A. Ulgere, en dissolution d'association.

Thos. Anderson contre G. Delabretonne & Galuiche pour $259.

Veuve P. Aureux contre Eng. Antoine, pour $150.

R. Hartman contre ses créanciers—Actif $100 ; passif $1,543 36.

E. E. Barthet contre Pat Sullivan, en $1,000 de dommages pour attaque et $318 de dommages causés au mobilier du demandeur—Total $1,318.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble sous la présidence du maire. Vingt-deux membres présents.

Lecture est donnée du message du Maire, comme suit :

Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 5 avril 1890.

Communication de l'avocat de la ville relative à la nomination de M. R. Beckwith comme sous-avocat spécial pour représenter la ville dans l'affaire Gaines.

Rapport du commissaire de police et des édifices publics relatif au travail des prisonniers, à l'enlèvement des fils électriques inutiles connus sous le nom de "dead wires", à la nomination de Robt. L. Hoey comme commis en chef en remplacement de J. J. Clarke.

Nomination de M. Geo. Hausler comme membre du Bureau des commissaires du Shakespeare Alms House, pour remplir la vacance causée par la mort de M. A. Beck.

Lecture est donnée du rapport du contrôleur relatif aux offres soumises pour la location des marchés. Il soumet celles de M. Triconi ($183,900) et Gomez ($183,883 35).

Sur motion de M. Brittin ces offres sont référées au comité de finances.

Rapport du commissaire Leche, dans lequel il annonce qu'il a ordonné d'échasser les quais entre Douane et Canal et que l'ordre à la façon de procéder pour être exécuté à cause du niveau trop élevé du fleuve.

3,245 lieis de ruisseaux ont été nettoyés en février, 36 rues nivelées, 1,167 baisyères, 54 ponts ont été construits, 1,125 ponts réparés ; on a charrié 4,482 tombereau de boue, 5,148 brouettes et 607 de matériaux divers. On a employé 131,472 pieds de bois de charpente.

Pétition d'habitants d'Alger qui protestent contre la demande de M. Chas. W. Packard de tenir 5 vaches et 2 chevaux dans son écurie.

Pétition de la Louisiana Furniture Factory qui demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur dans son local. Référé au comité des rues et débarcadères.

Pétition de la Ligne Commerciale Française de Navigation qui demande à renouveler son bail pour la location de ses quais. Référé au même comité, avec la protestation des propriétaires de la rue Erate contre la substitution des blocs de grès au gravier Rosetta pour le pavage de cette rue.

Résolution ayant pour objet d'annuler les taxes de C. H. Delsen et L. G. Richards. Adopté.

Adoption d'une résolution ayant pour but de rembourser à M. Geo L. Bright les intérêts payés sur ses bills de taxes.

Sur motion de M. Fraser on discute la question des volets en fer et les mesures à adopter contre les propriétaires d'immeubles qui en sont munis.

Après une assez longue discussion, M. Delavigne fait observer qu'il n'y a pas plus raison de prohiber les volets en fer que les volets en bois dépensant une certaine épaisseur et qui en cas d'incendie sont aussi dangereux que les premiers. Il déclare que la ville ne saurait imposer sa volonté aux propriétaires dont le premier souci est de se protéger non contre l'incendie, mais contre les voleurs. En conséquence, il propose qu'avant l'adoption d'une mesure quelconque, la question soit soumise à l'avocat de la ville. Adopté.

M. Stockton propose de transférer le contrat pour l'enlèvement des immondices et de l'accorder à M. Wm R. Lonaghan si M. Mich. Ivus y consent. Adopté.

Le Conseil, par un vote de 13 à 12, approuve le vote du maire par lequel il s'oppose à ce que le contrat des écurieries soit accordé à M. Tillier pour la somme dérisoire de $15 par mois, et propose de confier au département de police et des édifices publics le soin de faire observer cette ordonnance.

Ordonnance de M. Clark par laquelle le droit de passage est retiré rue St-Joseph à la compagnie de l'Illinois Central qui n'a fait qu'usurper une franchise appartenant à une autre compagnie disoute. Référée au comité des rues et débarcadères.

M. Clark propose de retarder la vente du Belt-Road jusqu'à nouvel ordre.—Voté.

Le Conseil ajourne à huitaine après discussion de quelques ordonnances qui toutes sont référées aux comités.

Au maire.—L'attention du maire a été appelée par M. Clark, membre du Conseil, sur la négligence des gardes-barrières chargés de signaler l'approche des trains, à l'intersection des lignes de chars avec la voie ferrée de la rue St-Joseph. Il prétend que les petites rentent ouvertes de qu'on n'aperçoit la nuit ni gardes-barrières ni lanternes. Le maire a promis de faire une enquête.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 avril 1890.—Indications pour la Louisiane.—Temps beau, plus froid, vents du nord-ouest.

Température du 8 avril 1890.

Thermomètre de R. & L. Claudel, Opticiens, No 143 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	66	19
Midi	82	27
3 P.M.	82	28
6 P.M.	76	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Marcelin Dénos à Mlle Cecile Soulié.

Naissances.

Mme John Finck, jr., un garçon.
Mme John M. Knight, un garçon.
Mme Wm. Jenkins, un garçon.
Mme Alfred Vila Bourcq, un garçon.
Mme Arthur C. Dallaret, un garçon.
Mme Chassé L. Scudere, un garçon.
Mme Frank Savarice, un garçon.
Mme Thomas Cummings, une fille.
Mme Archie Williams, une fille.

Décès.

Alger S. Hamps, 8 mois, coin des rues Milan et Perrier.
Mme Vve Catherine Mahoney, 80 ans, 149 rue Terpsichore.
Viola Young, 16 mois, rue Hampden, près Clinton.
Frederick Valona, 63 ans, coin des rues Clinton et Hampden
Mme Vve Celeste S. Peterson, 77 ans, 283 rue Poydras.
Alma A. Smith, 10 mois, 105 rue Montegut.
Berthe Ludburg, 4 mois, 128 rue Union.
Mme Mary Torregano, 26 ans, 15 rue Fort.
Edna Lee 2 mois, 314 rue St-Claude.
Joseph Bache, 3 mois, paroisse St-Bernard.
Mme C. Potthoff, 50 ans, 500 rue Constance.
Joseph Dies, 72 ans, 475 rue Chippewa.
Willie O. Ray, 5 mois, 572 rue Fulton.
Mme Vve Mbrgan Cenas, 61 ans, 551 rue Baronne.
Mme Vve Ellen Ledeur, 39 ans, 77 rue Laurel
Jean Prjol, 42 ans, rue Dryades, près Poydras.
E. Joseph Elliott, 87 ans, 115 rue d'Orléans.
Sarah Clayton, 20 ans, 218 rue des Magasins.
Rudolphe Woeste, 57 ans, Covington, Lte.
Annie L. Bachemin, 2 mois, coin avenue Henry Clay et rue St Denis.
Geo. Fruh, 36 ans, 238 rue Royale.
Mary Schaffe, 39 ans, coin canal Marigny et chemin de Gentilly.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

E. B. Benten à J. E. Breanx, deux terrains bornés par les rues Franklin, Poydras, Liberté et Perdido, $1,000.

F. Fanning à B. Hood, deux terrains bornés par les rues Burthe, Seconde, Jefferson et Cambronne, $700.

H. W. Graham à Valentine et Herman Wluter, deux terrains bornés par les rues Howard, Thalie, Fréret et Erato, $2,775.

J. H. McCartney à H. Wellmann, un terrain borné par les rues Magasins, Lyon, Bordeaux et Constance, $1,000.

Second African Baptist Church au Mutual Loan and Building Company, deux terrains bornés par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Fréret, $1,080.

G. Wedemeyer à P. R. Bonny, un terrain borné par les rues Walnut, Félicie et Louisa, $800.

G. W. Stern et als à A. M. Morris, un terrain borné par les rues Jackson, Colisée, Josephine et Prytanée, $1,500.

J. P. Honor au Society Daughter of Charity St-Vincent de Paul, un terrain borné par les rues Magasins, Camp, Race et Orange, $12,000.

Cour Supreme.—L'Etat contre Dupré & Hearsey en appel à un jugement de la 4me Cour de Cité, les déclarant exempts de licence pour la publication de leur journal le *Daily States*—Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—M. C. Sintes contre J. Odell—Jugement en faveur du demandeur, le reconnaissant propriétaire du cheval de course "Thos J. Newman".

Estelie Guesnon demande l'émancipation.

La succession Minerva Stern est ouverte.

Eugène F. Buhler contre Frank A. Lynch, pour $149.

James Donovan contre A. Ulgere, en dissolution d'association.

Thos. Anderson contre G. Delabretonne & Galuiche pour $259.

Veuve P. Aureux contre Eng. Antoine, pour $150.

R. Hartman contre ses créanciers—Actif $100 ; passif $1,543 36.

E. E. Barthet contre Pat Sullivan, en $1,000 de dommages pour attaque et $318 de dommages causés au mobilier du demandeur—Total $1,318.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble sous la présidence du maire. Vingt-deux membres présents.

Lecture est donnée du message du Maire, comme suit :

Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 5 avril 1890.

Communication de l'avocat de la ville relative à la nomination de M. R. Beckwith comme sous-avocat spécial pour représenter la ville dans l'affaire Gaines.

Rapport du commissaire de police et des édifices publics relatif au travail des prisonniers, à l'enlèvement des fils électriques inutiles connus sous le nom de "dead wires", à la nomination de Robt. L. Hoey comme commis en chef en remplacement de J. J. Clarke.

Nomination de M. Geo. Hausler comme membre du Bureau des commissaires du Shakespeare Alms House, pour remplir la vacance causée par la mort de M. A. Beck.

Lecture est donnée du rapport du contrôleur relatif aux offres soumises pour la location des marchés. Il soumet celles de M. Triconi ($183,900) et Gomez ($183,883 35).

Sur motion de M. Brittin ces offres sont référées au comité de finances.

Rapport du commissaire Leche, dans lequel il annonce qu'il a ordonné d'échasser les quais entre Douane et Canal et que l'ordre à la façon de procéder pour être exécuté à cause du niveau trop élevé du fleuve.

3,245 lieis de ruisseaux ont été nettoyés en février, 36 rues nivelées, 1,167 baisyères, 54 ponts ont été construits, 1,125 ponts réparés ; on a charrié 4,482 tombereau de boue, 5,148 brouettes et 607 de matériaux divers. On a employé 131,472 pieds de bois de charpente.

Pétition d'habitants d'Alger qui protestent contre la demande de M. Chas. W. Packard de tenir 5 vaches et 2 chevaux dans son écurie.

Pétition de la Louisiana Furniture Factory qui demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur dans son local. Référé au comité des rues et débarcadères.

Pétition de la Ligne Commerciale Française de Navigation qui demande à renouveler son bail pour la location de ses quais. Référé au même comité, avec la protestation des propriétaires de la rue Erate contre la substitution des blocs de grès au gravier Rosetta pour le pavage de cette rue.

Résolution ayant pour objet d'annuler les taxes de C. H. Delsen et L. G. Richards. Adopté.

Adoption d'une résolution ayant pour but de rembourser à M. Geo L. Bright les intérêts payés sur ses bills de taxes.

Sur motion de M. Fraser on discute la question des volets en fer et les mesures à adopter contre les propriétaires d'immeubles qui en sont munis.

Après une assez longue discussion, M. Delavigne fait observer qu'il n'y a pas plus raison de prohiber les volets en fer que les volets en bois dépensant une certaine épaisseur et qui en cas d'incendie sont aussi dangereux que les premiers. Il déclare que la ville ne saurait imposer sa volonté aux propriétaires dont le premier souci est de se protéger non contre l'incendie, mais contre les voleurs. En conséquence, il propose qu'avant l'adoption d'une mesure quelconque, la question soit soumise à l'avocat de la ville. Adopté.

M. Stockton propose de transférer le contrat pour l'enlèvement des immondices et de l'accorder à M. Wm R. Lonaghan si M. Mich. Ivus y consent. Adopté.

Le Conseil, par un vote de 13 à 12, approuve le vote du maire par lequel il s'oppose à ce que le contrat des écurieries soit accordé à M. Tillier pour la somme dérisoire de $15 par mois, et propose de confier au département de police et des édifices publics le soin de faire observer cette ordonnance.

Ordonnance de M. Clark par laquelle le droit de passage est retiré rue St-Joseph à la compagnie de l'Illinois Central qui n'a fait qu'usurper une franchise appartenant à une autre compagnie disoute. Référée au comité des rues et débarcadères.

M. Clark propose de retarder la vente du Belt-Road jusqu'à nouvel ordre.—Voté.

Le Conseil ajourne à huitaine après discussion de quelques ordonnances qui toutes sont référées aux comités.

Au maire.—L'attention du maire a été appelée par M. Clark, membre du Conseil, sur la négligence des gardes-barrières chargés de signaler l'approche des trains, à l'intersection des lignes de chars avec la voie ferrée de la rue St-Joseph. Il prétend que les petites rentent ouvertes de qu'on n'aperçoit la nuit ni gardes-barrières ni lanternes. Le maire a promis de faire une enquête.

SUISSE.—L'ASSURANCE OBLIGATOIRE RELATIVEMENT A DES OUVRIERS.—Le projet de loi sur l'assurance obligatoire contre la maladie des ouvriers dont le vient ne dépasse pas 2,200 francs, a été rejeté, à Bâle, par le vote populaire, par 5,015 voix contre 2,281.

LES DIVERS ESSAIS DE LANCEMENT DE PONTS MOBILES, EN FRANCE.—Le ministre de la guerre avait demandé un rapport d'ensemble sur les divers essais de lancement de ponts mobiles qui ont été tentés l'année dernière.

Ce travail, qui vient d'être soumis à M. de Freycinet, résume les expériences faites avec les nouveaux systèmes et démontre que les troupes françaises de chemins de fer peuvent construire les ponts de chevalets à la raison d'un mètre l'heure, et les ponts de route à raison de dix ou quinze mètres l'heure.

Il en résulte qu'avec le nouveau matériel de ponts mobiliables, la France pourra établir ses passages stratégiques dix fois plus rapidement que les Allemands, qui ont encore le système de construction en usage il y a vingt ans.

On lit, dans un ancien journal d'Haïti, cette phrase délicieuse :

"Le général Hombre Coco, qui tient à honneur d'être noir, est encore vert, quoique blanchi sous le harnais."

La chute du ministère Tirard a causé de nombreuses déceptions. M. Ixe est navré.

—Mes amis étaient au pouvoir, racontait-il, j'espérais obtenir quelque chose.

—Et vous n'avez rien eu ?

—Non, chaque fois que les faveurs pleuvaient, j'étais . . . sous le parapluie !

Athenee Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile : liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrence, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $5 ; six months, $2.50 ; three months, 75 cents.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le Journal "Le Rappel."—Le Duc d'Orléans.

Paris, 8 avril.—Le *Rappel* écrit qu'un décret gracieux le duc d'Orléans a été préparé et sera publié demain.

Le duc d'Orléans.

Paris, 8 avril.—Une séance du cabinet a été tenue aujourd'hui à l'Elysée. La question relative à la mise en liberté du duc a été discutée.

Le journal le Siècle et la question égyptienne.

Paris, 8 avril.—Le journal le *Siècle* demande avec instances au gouvernement de hâter sa demande relativement à l'évacuation de l'Egypte par les Anglais.

La France, ajoute la même feuille, n'a jamais consenti à la présence des troupes anglaises sur le Nil, pas plus qu'elle n'a consenti à celle des Allemands en Alsace-Lorraine.

Neuve française.

Paris, 8 avril.—Le trois pour cent est coté à 88 francs 92 1/2 centimes.

Le steamer La Champagne.

Havre, 8 avril.—Le steamer *La Champagne* est arrivé de New York.

L'Empereur Guillaume nettoyera une Cour d'honneur.

Berlin, 8 avril.—On rapporte que l'empereur Guillaume nettoyera une cour d'honneur pour régler les querelles entre les officiers de l'armée.

L'empereur ne permettera pas le duel que dans le cas d'insulte à une dame, une parente ou à une fiancée, et lorsque l'insulteur aura refusé de faire des excuses.

Grève terminée.

Berlin, 8 avril.—Tous les mineurs de charbon en grève à Getzenkirsch sont retournés au travail.

Le consul Blappe mis sur la liste de retraite.

Berlin, 8 avril.—Le Dr Klappe, consul d'Allemagne à Samoa, a été mis sur la liste de retraite, à cause de l'attitude qu'il a prise lors des troubles samoans.

Repêchée.—On a retrouvé le corps de Denis Callahan qui s'est noyé au Wet Dock, dimanche dernier. Le coroner a vu le corps.

Statistique mensuelle.—La statistique mensuelle des arrestations a été dressée hier comme suit :

Total d'arrestations pour le mois de mars, 1,763, dont 1,430 hommes et 344 femmes.

Il y a eu 84 accidents rapportés au bureau de police, 22 vols, 39 incendies.

Incendie.—Ce matin, à 1 heure, le feu a pris rue Bienville, No 214, dans la cour à bois de M. John Taron et s'est rapidement communiqué à l'immeuble qu'il habitait, ainsi qu'aux maisons voisines.

L'incendie avait pris immédiatement des proportions inquiétantes et menaçait de détruire plusieurs maisons, mais les pompiers en ont eu raison très prompte ment, ayant confiné les flammes à l'endroit où elles avaient pris naissance, en supprimant à coups de hache tout ce qui pouvait leur servir d'aliment.

En outre, la proximité de la station de pompes du Pélican a permis de faire jouer presqu'immédiatement un jet de pompe qui a étouffé les flammes et causé une fumée si épaisse et si abondante dans la rue, que celle-ci a été évacuée par précaution.

Le No 214 a seul été sérieusement endommagé par le feu. Il appartient à M. Daegro. Le mobilier de M. John Taron, qui l'habitait, n'était pas assuré. Il a été sauvé.

Les No 216 et 218 appartenant à Mme Gardner et habités par M. O'Neel et Mme Rossetann a été endommagé par l'eau ainsi que le No 220, appartenant à M. A. Brill, habité par des gens de couleur et assuré $2,000 à la New Orleans Company.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Jackson et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché d'Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Canal et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerst.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
71 Pied de la rue Lafayette.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Peters et Tchoupitoulas.
81 Canal et Carondelet.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rechebleve.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal n° Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Urseline.
235 Station de Police, Prison de Parroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
411 Lapeyrouse et Miro.
412 Lalarpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
512 Mont et Washington.
515 Louise et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Mont-Unis.
616 Barrage et Deandine.

Nouvelles du Brésil.

**Le gouvernement